



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 54.993/2
du 15 janvier 2014

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française 'fixant le statut et les règles de sélection d'un(e)
Directeur/Directrice exécutif/tive pour le Service Francophone
des Métiers et des Qualifications (SFMQ)'

Le 6 janvier 2014, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale de la Communauté française à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant le statut et les règles de sélection d'un(e) Directeur/Directrice exécutif/tive pour le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 15 janvier 2014. La chambre était composée de Yves KREINS, président de chambre, Pierre VANDERNOOT et Martine BAGUET, conseillers d'État, Yves DE CORDT et Marianne DONY, assesseurs, et Bernadette VIGNERON, greffier.

Le rapport a été présenté par Laurence VANCRAVEBECK, auditrice.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 15 janvier 2014.

*

RECEVABILITÉ

Lors de sa réunion du 9 novembre 2013, le Gouvernement de la Communauté française a adopté en première lecture l'arrêté en projet et a chargé la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale de soumettre ce projet d'arrêté « à la négociation au sein du Comité du secteur XVII puis, en cas d'accord, de requérir l'avis du Conseil d'État sur ce projet dans un délai de 30 jours ».

Il ressort du dossier transmis à la section de législation du Conseil d'État qu'au moment de sa saisine ¹, la négociation au sein du Comité de secteur XVII n'avait pas encore eu lieu ², si bien que, forcément, aucun accord n'a pu être conclu. La condition préalable à la saisine de la section de législation n'étant pas remplie, la demande d'avis est prématurée et, partant, irrecevable.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Bernadette VIGNERON

Yves KREINS

¹ Le 6 janvier 2014.

² Celle-ci est prévue le 13 janvier 2014.